

C.C.A.S.

SEANCE DU 25 FEVRIER 2009 à 20H30

Etaient présents : MM. G.JULIEN, A.M BIBAL, F.LAFON, O. MOUSSA, F. BONTON,

Absents : B. MOUYSSSET,

M. Omar MOUSSA a été nommé secrétaire de séance

LOCATION LOGEMENTS

Monsieur Gérard JULIEN informe le Conseil Municipal que Me Sonia BALMES quitte son logement communal, et suite à la réunion de la commission du CCAS pour l'attribution des logements qui s'est déroulée le 05 février 2009, il a été accordé à Mlle Amélie VERSTRAETE et M. Cyril TIMAR le logement au n°11 Chemin du Mas de Causse.

Le Conseil municipal décide de louer ce logement à Mlle Amélie VERSTRAETE et M. Cyril TIMAR à compter du 01/03/2009 au prix de 382.78 €

Par ailleurs, il informe également le Municipal que M. et Me Emmanuel BALDI quittent leur appartement communal, et suite à la réunion de la commission du CCAS pour l'attribution des logements qui s'est déroulée le 05 février 2009, il a été accordé à M. Franck MORELLO l'Apt. N°1 au n°10 place de la mairie à partir du 16/03/2009 au prix de 373.97 €.

SEANCE DU 25 FEVRIER 2009 à 20H30

MM. M. ALRAN-REY, R. BANDET, C. DELPECH, P. GRANIER, G. JULIEN, M. BIZOUARD, M. TERRAL, B. CABROL, F. RAULHAC, I. CAYRAC, F. LAFON, P. LAMESLE, O. MOUSSA, L. ALBERICI, F. BONTON, D. ALBERT, S.LAURENS

Excusés : A.M. BIBAL,

Absents : B. MOUYSSSET

M. Omar MOUSSA a été nommé secrétaire de séance

ACQUISITION DIVERSES PARCELLES

Madame Sarah LAURENS informe le Conseil Municipal que Madame LAUZERAL propose de nous vendre la parcelle section AN n°1 –La Rivière du Lézert et les parcelles section AK n°6,7,8,9 –La devèze- pour une valeur totale de 16.000 €. Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Madame le Maire de signer l'acte chez Maître Christine DECHAUMONT, notaire à ALBI. Les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

ALIMENTATION COMPTE 202

Monsieur GRANIER informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'alimenter le compte 202 afin de pouvoir acquitter :

* la note d'honoraire n°1 du Cabinet SEBA SUD-OUEST pour la somme 7.176 € TTC,

* la note d'honoraire de la Chambre d'Agriculture qui a élaboré le diagnostic pour la somme de 4.784 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

VOTE DES TAUX IMPOTS

Pour l'année 2009, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une augmentation de 2 % les taux des impôts qui seront appliqué de la façon suivante :

Taxe d'habitation	9.97 %
Taxe foncière (bâti)	20.95 %
Taxe foncière (non bâti)	77.93 %

VENTE TERRAIN SCI GERARD

Lors de la séance du 04/02/2008 faisant suite à la vente de la parcelle AA n°58 d'une superficie de 760 m² à Monsieur BONNAFOUS dans la Z.A de la Mouline – rue Marcel DASSAULT- au prix de 10 000 euros ; l'acte de vente n'a pas pu être signé en 2008 en raison de la délibération qui faisait référence à Monsieur BONNAFOUS gérant de la Sté de transports à la place de la SCI GERARD.

ADHESION AU C.A.U.E.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la mairie s'abonne au CAUE du Tarn.
Le montant de la cotisation pour l'année 2009 sera de 267.45 € soit 0,15 € par habitant.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ECLAIRAGE COMMUNAL 2009

Monsieur Bernard CABROL présente les projets de travaux d'éclairage communal pour l'année 2009, il s'agit du chemin de la Fourestole, rue du Marcel Pagnol, rue Paul Verlaine, chemin de la Sarrade, route du Lézert.

Le montant des travaux s'élèvent à 30.594 € TTC.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.